

Le budget des paysannes : IV

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **53 (1965)**

Heft 53

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-271088>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

64e assemblée des déléguées de l'Alliance de sociétés féminines suisses, St-Gall, 14 et 15 mai 1965

(Suite de la page 1)

sur son propre intérêt. Cette image n'est plus que partiellement juste aujourd'hui. D'ailleurs, avec un manque de logique magnifique, nombre de jeunes gens, qui ont écrit, sans sourciller, lors de leurs examens de recrues que la place de la femme est au foyer, trouvent, une fois mariés, tout naturel que la leur travaillent au dehors. A la question du conseiller conjugal demandant s'ils voulaient que leur épouse continue à gagner sa vie, ils répondent : « Bien sûr ! Je ne veux pas être seul à entretenir le ménage ».

En outre, beaucoup de femmes exercent une profession pour se valoriser aux yeux de leur mari, celui-ci n'attachant aucun prix au travail ménager : « Ma femme ne fait rien, elle fait seulement le ménage ! ». Un changement d'attitude, dans ce domaine, est tout à fait nécessaire.

Il y a une grande différence entre la femme qui doit travailler par obligation financière et celle qui exerce une profession dans laquelle sa personnalité peut s'épanouir. La première a dû accepter une occupation qui ne lui plaît peut-être pas du tout, la seconde l'a choisie par goût. Toutes les jeunes filles devraient jouir d'une préparation professionnelle complète ou pouvoir faire des études. Trop de parents encore préparent soigneusement leurs fils à une profession, mais estiment que ce n'est pas nécessaire pour une fille. Si, plus tard, celle-ci est dans l'obligation de gagner sa vie, elle ne trouve que des emplois peu intéressants et insatisfaisants pour elle.

Par ces quelques notes, on s'aperçoit que l'on ne saurait appliquer de règle absolue au problème du travail de la mère de famille. Ni les exposés, ni les discussions des groupes, fort animées et intéressantes d'ailleurs, n'apportèrent de solutions définitives et valables à cette question si complexe et controversée. Retenons simplement quelques points :

Les jeunes filles devraient toutes recevoir, à côté d'une formation ménagère, une préparation professionnelle complète selon leurs capacités.

Les mères de jeunes enfants devraient, en principe, pouvoir rester au foyer ; mais pour que leur présence apporte vraiment quelque chose, il faut qu'elles enrichissent et développent leur personnalité.

Si elles doivent gagner leur vie, il faudrait qu'elles puissent travailler à mi-temps et que ce système soit admis par les patrons et les syndicats.

Il faut développer l'équipement social : crèches, garderies d'enfants, etc., faire accepter par la société, et par les hommes en particulier, que la femme a aussi droit à une vie personnelle satisfaisante.

Tous ces problèmes sont à examiner par le couple lorsqu'il s'agit d'une famille complète.

« Last but not least », tout dépend, au fond, de la façon dont la femme sait organiser son ménage, son travail professionnel, ses loisirs, sa vie personnelle et intérieure. Pour la femme seule, il s'agit d'organiser sa solitude » afin que ni ses enfants ni elle n'en souffrent, mais qu'elle arrive à une vie harmonieuse aussi bien extérieurement qu'intérieurement.

Cette dernière affirmation était la réponse d'une mère à une institutrice qui prétendait que le 90% des élèves difficiles ou retardés venaient de familles dont la mère travaillait au dehors (ce qui nous semble un peu exagéré, réd.).

Détente

Le soir de cet après-midi bien rempli, un bref résumé des discussions de groupe suivit le dîner en commun. Puis un groupe de jeunes chanteurs présenta des chansons populaires mexicaines, russes et... romandes, suivies de negro spirituals fort bien exécutés et accompagnés par un batteur au jeu aussi rythmé que nuancé. Quant au quatuor d'élèves du gymnase qui joua du Mozart et du Haydn, il fut tout à fait remarquable, surtout si l'on pense à l'âge des musiciens.

L'assemblée générale

L'assemblée générale s'ouvrit le samedi, à 8 h. 45, sous la présidence de Mme D. Rittmeyer-Iselin, qui salue les déléguées, les membres d'honneur présents et les invités, en particulier les autorités présentes : M. Bossart, président du Grand Conseil, M. E. Anderegg, maire de la ville, et M. Eggenberger, conseiller d'Etat.

Prénant la parole, ce dernier rappelle qu'il y a juste vingt ans, il avait présenté une motion demandant les droits politiques pour les femmes, motion qui finit par disparaître dans l'un des profonds tiroirs dont les autorités ont le secret. M. Eggenberger raconte une amusante anecdote qui montre, une fois de plus, que le manque de logique n'est pas l'apanage du sexe dit faible. Lors des examens de recrues, ce conseiller d'Etat constate souvent l'ignorance en matière d'instruction civique de nos futurs citoyens. Il demanda un jour à l'un d'eux comment il pouvait voter puisqu'il ignorait tout de la politique. « Oh ! fut la réponse stupéfiante, je demande à la mère ce qu'il faut voter. » M. Eggenberger termine en souhaitant que l'opinion des femmes puisse bientôt se faire entendre dans la vie publique.

Après six ans d'activité, Mme Rittmeyer va remettre sa présidence en d'autres mains. Elle remercie ses collaboratrices du comité, le secrétariat, naturellement, les associations affiliées à l'ASF, en particulier celles qui lui ont fait part de leurs critiques, faisant montre de leur intérêt ; elle rappelle brièvement les principes de base de l'Alliance qui sont en-

core valables aujourd'hui, sa lutte en faveur du suffrage féminin dans laquelle elle pratique la politique du possible. La présidence va passer dans les mains d'une citoyenne ayant les droits politiques cantonaux, fait mémorable pour l'Alliance.

Mlle V. Weibel, vice-présidente, remercie Mme Rittmeyer de tout ce qu'elle a donné à l'ASF et lui remet des fleurs et des disques. A main levée, l'assemblée nomme Mme Rittmeyer membre d'honneur. On procède ensuite à l'élection du comité et de la présidente. Le dépouillement montre que l'ancien comité est réélu ; un nouveau membre y entrera en la personne de Mme Baudet, docteur en médecine, Chebex, député au Grand Conseil vaudois, autre fait mémorable dans les annales de l'ASF. Mlle Rolande Gaillard, de Lausanne, directrice du Collège secondaire de Villamont, est nommée présidente à l'unanimité.

Trois associations catégorie A, qui avaient demandé leur affiliation, sont reçues à l'unanimité :

Le Groupe féminin Veledes, de l'Association suisse des détaillants, l'Union féminine suisse des Arts et Métiers, l'Association suisse des ergothérapeutes.

La révision partielle des statuts et du règlement de l'ASF est admise telle que le comité la propose.

Le projet de résolution présenté par l'Association suisse des coopératrices Migros est accepté à l'unanimité après quelques modifications du texte allemand.

Voici le texte de cette résolution adressée aux autorités fédérales, cantonales et communales, législatives, exécutives et judiciaires :

Vu que les cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève ont accordé les droits politiques aux citoyens et aux citoyennes, vu que dans plusieurs cantons de Suisse alémanique et au Tessin certaines dispositions prévoyant l'égalité des droits politiques pour les femmes sont à l'étude, l'assemblée adresse un pressant appel à toutes les autorités afin que, dans le cadre de leurs compétences, elles s'efforcent de réaliser l'égalité politique des citoyens des deux sexes par une interprétation conforme au sens des textes de la Constitution et de la loi ou par la modification de ceux-ci.

Mme L. Ruckstuhl, présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin, remercie l'assemblée de ce vote et prie la Commission pour les droits politiques des femmes de l'ASF d'étudier toutes les Constitutions cantonales afin de voir comment elles pourraient être modifiées dans le sens de la résolution.

Mlle M. Bührig donne quelques renseignements sur la bibliothèque de l'ASF, nouvellement installée et réorganisée, qui comprend des ouvrages sur toutes les questions féminines.

Mme Rittmeyer annonce qu'un projet de jumelage est en cours entre les membres européens et américains du CIF d'une part et ceux des pays en voie de développement d'autre part. Le comité examine la question pour laquelle, pour nous, n'entrent en ligne de compte que des pays francophones, à cause de nos publications.

Au nom du Centre de liaison du canton d'Argovie, sa présidente, Mme Bülsterli, invite l'Alliance à tenir sa prochaine assemblée des déléguées à Baden.

Mme Rittmeyer remercie de sa collaboration Mme Girard, de Lausanne, qui quitte le comité et salue Mlle Gaillard qui reprend la lourde tâche de présidente de l'ASF. Cette dernière est ensuite saluée par Mme Keller-Otli qui lui remet des fleurs et un petit cadeau au nom du comité.

A 12 h. 30, cette intéressante assemblée est levée, non sans que l'on ait remercié les Saint-Galloises de leur excellente organisation et de leur aimable accueil.

Après le repas en commun et la visite de la célèbre bibliothèque du couvent ou de la nouvelle Ecole de hautes études commerciales, c'est la dispersion dans toutes les directions.

Y. Leuba

La femme missionnaire

(Suite de la page 1)

dernières, sept seulement sont allées à l'école ; or, refuser l'entrée d'un enfant, à la pouponnière, c'est presque à coup sûr le condamner à mort, tant l'allaitement artificiel se révèle encore compliqué et coûteux pour les familles du pays... et pourtant, ce refus doit être fait quatre à cinq fois par mois, **faute de place et de personnel qualifié.**

L'on pourra objecter qu'il s'agit ici d'une Eglise et non plus d'un champ de mission, mais précisément les sociétés de mission ou les organismes qui les ont remplacées considèrent, à la demande de ces nouvelles Eglises d'ailleurs, que la tâche missionnaire doit se poursuivre par l'envoi de cadres pour aider à la formation de cadres indigènes qui prendront la relève.

Formation de cadres

Il s'agit, bien entendu, de tout un éventail de professions et métiers et non seulement d'infirmières. Là encore, les missions font figure de pionniers depuis longtemps ; depuis longtemps institutrices, professeurs, éducateurs, faisant partie d'un service missionnaire ont débarqué sur tous les continents.

Le rôle des enseignantes a été déterminant dans l'évolution des générations nouvelles et continue à l'être ; pour ne retenir de nouveau que les chiffres fournis par le Département missionnaire romand, on en compte actuellement une vingtaine (si le chiffre paraît faible, on voudra bien se rappeler qu'en Afrique francophone par exemple, s'ajoutent toutes les enseignantes françaises, se rappeler aussi qu'à côté de ces « officielles » de l'éducation, les épouses de missionnaires en fonction se chargent d'heures d'enseignement plus ou moins nombreuses, et bénévolement dans bien des cas).

Il faut ici insister un peu ; en Afrique notamment, en maintes régions, l'évolution de la femme a un retard considérable sur celle de l'homme ; la jeune fille a fréquenté l'école moins longtemps que le garçon, ou ne l'a pas fréquentée du tout ; elle est encore prisonnière des tabous et des traditions que font peser sur elle les générations précédentes : mère, grand-mère ; souvent aussi, les jeunes gens poursuivent leurs études au niveau secondaire ou même universitaire, parfois en Europe, et l'on imagine sans peine les problèmes posés par le mariage, actuellement, dans ces conditions. L'unité du couple est difficile à réaliser entre ce jeune homme et cette jeune femme préparés si différemment à la vie, et devant cette vie elle-même en pleine évolution. C'est pourquoi, en priorité encore, il faut inscrire comme tâche missionnaire urgente l'éducation en général, et en particulier celle des filles.

(Suite et fin au prochain numéro)

Les Suissesses dans les fabriques

Les grands gagnants de cette migration, ce sont les bureaux, les professions commerciales et autres secteurs non industriels.

Le Bureau fédéral de statistiques publie les premiers résultats de son enquête de septembre 1964 dans les fabriques. Il en ressort, qu'à cette époque, il y avait, en Suisse, 14 719 exploitations soumises à la loi sur les fabriques avec 776 140 ouvriers et employés, soit 365 entreprises de plus que l'année dernière et 15 369 ouvriers et employés.

Phénomène féminin

La désertion de l'industrie par les Suissesses est le fait essentiellement de la main-d'œuvre féminine. Certes, les résultats provisoires de l'enquête dont nous disposons, ne nous donnent encore aucune précision sur la répartition des effectifs entre hommes et femmes.

Il est néanmoins révélateur que ce sont les industries occupant beaucoup de femmes qui sont touchées par la diminution des effectifs suisses : les textiles, la confection, la lingerie et la chaussure, l'horlogerie, les tabacs, la mécanique de précision. Cela confirme d'ailleurs les constatations de l'année précédente où l'effectif des femmes, dans les fabriques, avait diminué environ de 7000 personnes, alors qu'il augmentait de quelque cinq cents unités pour les hommes. Pour ceux-ci cependant, on assiste à des migrations d'un secteur à l'autre, comme en témoigne la baisse de l'effectif des Suissesses dans l'industrie des métaux (—185 ou 0,3%) et la hausse dans certains secteurs favorisés comme les arts graphiques, les matières plastiques ou la chimie.

IV Le budget des paysannes

Pour notre dernier exemple, nous avons choisi une exploitation de plaine de grandeur moyenne, bénéficiant de l'apport d'un marché hebdomadaire et de gains accessoires assez importants.

I. Le domaine

Superficie totale : 18,7 ha., dont 6 ha. de céréales panifiables, 90 ares de pommes de terre et 20 ares de cultures maraîchères.

Bétail : 18 vaches, 3 génisses, 8 veaux, 10 à 15 porcs.

Basse-cour : 15 poules, quelques lapins.

II. La famille

Père, mère, trois enfants de 3, 5 et 7 ans, une jeune fille, un apprenti agricole, un vieux domestique. Entretien partiel d'une grand-mère.

III. Les recettes

Elles sont constituées de la façon suivante : 33% par des ventes de bétail
25% par la paie du lait
21% par la vente des céréales
9% par le produit des marchés
12% par des gains accessoires.

IV. Les dépenses du ménage

Compte tenu des besoins de l'exploitation, il reste une somme de 13 000 à 14 000 fr. pour couvrir les besoins du ménage et de la famille. Les entrées d'argent étant fréquentes, les dépenses du ménage et de la famille s'échelonnent régulièrement au cours des mois.

1. Nourriture	Production de la ferme	Achats
Epicerie, boulangerie boucherie, etc.		6 675.35
Lait	821.—	
Porc	1 056.—	
Blé	840.—	
Pommes de terre	264.—	
Volaille	120.—	
Lapins	105.—	
Légumes	200.—	
Fruits	100.—	
Cidre	450.—	
	3 956.—	6 675.35
2. Autres dépenses		
Vêtements		723.60
Amélioration du mobilier, linge de maison		115.—
Loyer (3 pièces sans confort)	480.—	
Chauffage	480.—	
Produits de nettoyage		240.—
Eau, électricité, téléphone		650.—
Impôts		575.20
Assurance-vie		322.20
Médecin, dentiste, ass. maladie		355.—
Journaux, livres, concession radio		203.—
Argent de poche, sorties, coiffeur, participation aux sociétés locales		2 128.—
Salaires de la jeune fille		1 575.—
Vacances		250.—
Divers		67.40
	4 916.—	14 341.95

Il convient de déduire l'entretien complet de deux employés, soit 4596 fr. et l'entretien partiel de la grand-mère, 1460 fr.

Il reste une dépense annuelle de 13 201.95 francs, soit environ 1100 fr. par mois.

Raymond Jaggi



INSTITUT DE BEAUTÉ

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4 Genève

Tél. 24 42 10 Membre de la FREC

FRAISSE & C^o

TEINTURIERS
GENÈVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20	Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2	Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21	Tél. 36 77 44

Magasin et usine :

Rue de Saint-Jean 53	Tél. 32 89 58
----------------------	---------------

TEINTURE ET NETTOYAGE